

Bouchard, Durkheim et la méthode comparative positive

Stéphane Paquin
École nationale d'administration publique
stephane.paquin@enap.ca

La sociologie historique comparative ne s'est jamais institutionnalisée de façon convaincante en matière d'études québécoises. Les spécialistes des études québécoises ont pourtant, de tout temps, eu recours à la comparaison pour tenter de mieux comprendre le Québec. Mis à part Gérard Bouchard, peu de spécialistes ont théorisé la méthode comparative. L'œuvre de Gérard Bouchard sur les collectivités neuves pose cependant, sur le plan épistémologique, des problèmes importants. Le premier est qu'il soutient la transculturalité des concepts; le deuxième qu'il postule de l'universalité des pratiques sociale; le dernier porte sur la scientificité de l'analyse comparative positive. Bien utilisée cependant, l'analyse comparative comme méthode critique constitue un formidable outil scientifique d'objectivisation des résultats. La méthode comparative est également très efficace pour critiquer et améliorer les théories à prétention universelle.

Comparative historical sociology has never been convincingly institutionalized in Quebec studies. Specialists of Quebec studies, like Gérard Bouchard, have however used comparisons to better understand Quebec. Comparative historical sociology is an important method even though it remains undertheorized in Quebec. Comparative historical sociology includes, however, a significant number of risks that the researcher should be aware of when undertaking a research on Quebec. The first risk relates to the transculturality of concepts, the second is to postulate the universality of social practices, and the last is about the scientific nature of a research. Nevertheless, the comparative analysis as a critical method is a powerful scientific tool for the objectification of results. The comparative method is also very effective to criticize and improve global theories.

La méthode comparative a longtemps été présentée comme un substitut à l'expérimentation qui se révèle difficile en sciences sociales. Faut de pouvoir manipuler les phénomènes sociaux en laboratoire, le chercheur compare des objets qu'il trie en catégories comparables. En fonction de la stratégie de recherche, la comparaison peut être implicite ou explicite. Le chercheur peut également comparer des phénomènes semblables ou des cas « contrastés » afin de mieux isoler l'impact d'une variable sur un événement social. La comparaison peut se faire entre deux ou plusieurs objets. La comparaison binaire offre l'avantage d'être plus intense, elle

gagne en portée descriptive et en profondeur historique, tandis que la comparaison d'une multitude de cas permet plus facilement la généralisation (Abrams, 1982; Tilly, 1984; Raguin, 1987; Badie et Hermet, 1990; Gazibo et Jenson, 2004).

Alors que l'on parle d'un « virage comparatiste » dans les travaux de sciences politiques en études canadiennes (White *et al.*, 2009), la méthode comparative explicite ne s'est jamais institutionnalisée de façon convaincante parmi la communauté de spécialistes des études québécoises. La majorité des travaux en études québécoises étaient traditionnellement très faiblement théorisés et peu comparatifs. Même si peu de données existent sur le sujet, on sait, selon une enquête statistique parue dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, qu'entre 1962 et 1991 les textes comparatifs ne représentaient que 1,5 % du total des articles publiés dans cette revue.

Les spécialistes des études québécoises ont pourtant, de tout temps, eu recours à la comparaison afin de mieux comprendre le Québec (Rudin, 1998a). La plupart du temps cependant, la comparaison se faisait sur le mode implicite. En utilisant cette méthode, les politologues, les sociologues ou les historiens spécialisés sur le Québec ont voulu mettre en relief certains traits du passé et de la société québécoise. On ne peut comprendre la production en études québécoise depuis les années 1950 sans se référer à la méthode comparative.

En effet, pour de nombreux spécialistes des études québécoises comme Jean-Charles Harvey, Fernand Dumont (1965) Marcel Rioux (1962), Jacques Dofny (1962), Hubert Guindon (1960) ou Kenneth McRoberts (1983)¹, mais également pour les historiens de l'école historique de Montréal (Maurice Séguin, Guy Frégault, Michel Brunet) et de Québec (Fernand Ouellet), par exemple, le Québec accusait un retard par rapport aux autres sociétés occidentales alors que, depuis les années 1980, l'école moderniste, autour de Paul-André Linteau, Jocelyn Létourneau (1992) ou Jacques Rouillard (1998), soutient plutôt que le Québec suit un rythme de développement comparable, voire normal, encore une fois avec les autres sociétés occidentales². Pour eux, la Révolution tranquille représente un mythe. Selon Paul-André Linteau (2000: 22), cette thèse de la rupture en 1960 possède même « quelque chose de l'interprétation de l'équipe gagnante »³.

Ces thèses sur le retard ou la normalité québécoise posent cependant problème sur le plan de l'hypothèse de la convergence. Elles renferment une conception évolutionniste du changement social. Les auteurs postulent implicitement que la modernité est un idéal type vers lequel tendrait l'ensemble des sociétés et notamment le Québec. Le concept de modernité fait référence, sans que ce soit explicite dans la majorité des textes, aux sociétés qui auraient accompli leur révolution industrielle. Cette industrialisation se serait accompagnée d'une accélération de l'urbanisation, de la diminution de la croissance démographique, du progrès scientifique, du recul de la tradition, de l'individualisme, de la sécularisation de la société, du libéralisme économique, de la bureaucratisation, de la centralisation des pouvoirs, etc. (Badie, 1994; Eisenstadt, 1994).

-
1. Et d'autres: Jean-Charles Falardeau, 1966; Réjean Pelletier, 1989; Fernand Ouellet, 1990; Cardinal *et al.*, 1999.
 2. Pour une présentation des différents travaux de nature comparative en histoire du Québec, voir Ronald Rudin, 1998a: 105.
 3. Pour une des premières interprétations de cette thèse: Daniel Latouche, 1974.

L'essentiel du problème provient du fait que généralement, dans les travaux présentés plus haut, la modernité n'est pas réelle, elle est imaginée. On peut comparer le Québec par rapport à d'autres sociétés réelles, mais plus difficilement par rapport à une « modernité » construite, réifiée donc fictive. On peut comparer deux sociétés par rapport à un point de référence imaginé, un idéal type, afin de mieux comprendre ce qui fait leurs ressemblances et leurs différences. Il est cependant incorrect de comparer une seule société avec un modèle idéal typique car, dans cette comparaison, le risque est trop important d'exagérer la modernité ailleurs en la réifiant et en postulant son universalité.

Les spécialistes des études québécoises, lorsqu'ils ne font pas référence à une modernité inventée, comparent généralement le Québec avec les États-Unis, l'Ontario ou encore des pays d'Europe de l'Ouest, dont la France et plus rarement la Grande-Bretagne. Or, ces comparaisons ne sont jamais systématiques, ce qui fausse les résultats d'analyse. Que penser en effet des États-Unis dont la « modernité » ne s'est pas accompagnée d'une sécularisation de la société comme au Québec ? Est-ce que cette société est anormale ou en retard face au Québec ? Et si c'était l'Ontario qui était exceptionnel au Canada et non le Québec en retard ? Que penser également des témoignages d'immigrants européens pour qui le Québec des années 1950-1960 était très moderne, très en avance, du point de vue technologique entre autres, sur l'Europe, notamment la France et la Grande-Bretagne ? Si le Québec est une société moderne, comme les autres, comme le soutiennent les modernistes, alors comment expliquer ce décalage ? En n'explicitant pas la méthode comparative, les modernistes en viennent à présenter une vision qui est trop marquée par la logique des théories de la modernité et les thèses développementalistes présentées plus bas.

Le sociologue et historien Gérard Bouchard reproche d'ailleurs aux modernistes de n'avoir pas su tirer profit des avantages qu'offre la méthodologie comparative. Il écrit :

On voit bien que tout ce courant scientifique s'est construit lui aussi, au moins implicitement, autour de la problématique du retard et du rattrapage, de la différence et de la convergence (pour ne pas dire de la *normalité*). Pour cette raison, on peut s'étonner qu'il n'ait pas massivement emprunté dès le départ la voie de l'histoire comparative. Il s'est plutôt engagé dans la voie d'une histoire critique et dans l'élaboration d'une contre-proposition globale. Le ressort comparatif y était virtuellement présent, mais il n'a pas été véritablement exploité et exprimé empiriquement (même si les travaux dits modernistes contiennent plusieurs références à d'autres provinces canadiennes et aux États-Unis). Ordinairement, l'argumentation s'y construit plutôt par référence à une sorte de type idéal de la modernité (urbanisation, laïcité, capitalisme, libéralisme, individualisme) dont on prête implicitement les traits aux sociétés voisines, prises comme modèles, et dont on démontre les manifestations au Québec même⁴. (2000 : 72)

Ronald Rudin, très critique de l'historiographie moderniste qu'il qualifie de « révisionniste », ajoute : « Dans des ouvrages comme l'Histoire du Québec contemporain, on utilise la comparaison implicite pour laisser entendre que le Québec est depuis longtemps 'normal', mais on ne le prouve pas toujours. » (1998a : 108) Rudin

4. Gérard Bouchard accepte cependant la démarche moderniste : « Dans cette mesure, le virage que nous préconisons vers l'histoire comparative peut être vu comme un complément et un prolongement attendu – parmi d'autres possibles – de l'historiographie moderniste. » (2000 : 72)

crainent que ce paradigme de la « normalité » n'ait amené les historiens modernistes à occulter la différence québécoise au nom de sa normalité retrouvée. Les modernistes auraient donc marginalisé les facteurs culturels, l'histoire singulière et les stratégies d'acteurs.

Parmi les spécialistes des études québécoises, c'est Gérard Bouchard (2000) qui a le plus clairement explicité sa méthodologie de recherche comparative dans sa *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*. L'approche qu'il développe est double : il utilise alternativement deux méthodes, la première qu'il qualifie de « référentielle », mais que nous qualifierons de méthode critique, et la seconde qu'il qualifie de « d'intégrale », mais que nous qualifierons de méthode positive.

L'approche critique – référentielle selon Bouchard – qui vise à comparer systématiquement les études de cas est très judicieuse. La méthode comparative livre en effet ses promesses lorsqu'elle est érigée en méthode critique qui cherche à invalider des hypothèses et à falsifier les grandes théories de l'histoire qui sont toujours présentes, ne serait-ce qu'implicitement. Il n'y a alors qu'un cas à l'étude qui est systématiquement comparé avec un ensemble d'autres cas de façon telle à pouvoir identifier ce qui fait la particularité de ce cas. Cette méthode permet d'invalider des explications infondées ou excessives. Si la thèse est, par exemple, que le Québec des années 1930 est une société xénophobe et raciste, une comparaison avec la situation aux États-Unis où sévit la ségrégation raciale jusque dans les années 1960 facilite la mise en perspective de cette accusation. La comparaison permet au chercheur d'éviter de tomber dans le piège du tropisme.

Gérard Bouchard frappe juste lorsqu'il affirme :

La comparaison fait partie des procédés d'objectivation parce qu'elle est un moyen de créer une distance entre le sujet et sa culture, parce qu'elle permet de casser la chaîne de production du savoir là même où naissent les paradigmes, bien en amont de la théorie et des concepts. Il est utile en effet de briser cette articulation du savoir à son enracinement socioculturel, non pas pour la récuser, ce qui reviendrait à enlever toute substance et toute signification aux énoncés scientifiques, mais bien pour en négocier les ancrages, pour la soumettre elle aussi au processus critique de la constricton de l'objet. (2000 : 75)

Étonnamment, l'approche dominante dans son livre sur les collectivités neuves n'est cependant pas la méthode critique. Bouchard développe plutôt une méthode positive – qu'il qualifie de « d'intégrale » – et qui vise à « construire une modélisation de la formation et de l'évolution des collectivités neuves ainsi que des imaginaires collectifs ». L'objectif avoué de Bouchard (2000), en quatrième de couverture, est « d'amorcer la construction d'un *modèle général* qui rende compte de l'essor et de l'évolution des collectivités neuves dans ce qu'elles ont de commun et de singulier, d'abord sur le plan des itinéraires socioculturels et politiques, ensuite sur le plan des représentations qu'elles s'en sont données ». Sa démarche est ambitieuse car elle implique une maîtrise importante de l'histoire de nombreux cas. Il explicite, en effet, les cas du Québec, du Mexique et des pays de l'Amérique latine, de l'Australie, du Canada anglophone, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis. Ce que nous propose Bouchard, c'est une nouvelle théorie de l'histoire des collectivités neuves et beaucoup moins une objectivation de l'histoire québécoise par l'utilisation de la méthode comparée.

Le cas de Gérard Bouchard n'est pas unique. Pendant longtemps, on a cru que l'objectif du comparatiste n'était pas seulement de faire l'inventaire des ressemblances et des divergences entre des objets sociaux d'un pays à l'autre ou d'une société à l'autre, mais de tirer de la comparaison une explication des processus sociaux, une généralisation, voire une théorie sociale à prétention universelle. Les grandes théories sociales à prétention universelle sur l'apparition de l'État, du nationalisme, des identités, du développement ou de la modernité systématisent le recours à l'analyse comparative dans toutes les disciplines en sciences sociales.

C'est cette conception de l'analyse comparative comme méthode positive qui est ici remise en question. Cette remise en question repose sur trois problèmes fondamentaux de cette approche, soit 1) celui de la transculturalité des concepts; 2) celui de l'universalité des pratiques sociales. Ces problèmes fondamentaux en ont provoqué un autre, soit 3) celui de la scientificité de l'analyse comparative positive.

Cela ne veut pas dire que toute analyse comparative est vouée à l'échec. L'analyse comparative comme méthode critique constitue un formidable outil scientifique d'objectivisation de la recherche, selon l'expression même de Bouchard. La méthode comparative est également très efficace pour critiquer et améliorer les théories à prétention universelle qui ne sont souvent que des généralisations de cas occidentaux. En résumé, si la méthodologie comparative est extrêmement importante et encore trop sous-utilisée, notamment en études québécoises, elle comporte un nombre important de difficultés dont le chercheur doit être conscient lorsqu'il entreprend une recherche. Le danger le plus important est que le chercheur adopte, souvent inconsciemment, une méthode positive plutôt que de procéder par la rationalisation *a posteriori* de ses études de cas.

En ce qui concerne les études québécoises proprement dites, l'utilisation de la méthode comparative peut être utile à deux niveaux: elle permet de rendre plus valables les travaux sur le Québec, mais également d'invalider les théories à prétention universelle à l'aide du cas du Québec. En somme, la méthode comparative est plus efficace lorsqu'elle est utilisée comme méthode critique servant à invalider des mythes fondateurs, des idées reçues ou des théories de l'histoire à prétention universelle que lorsqu'elle est utilisée pour créer un modèle général, une théorie ou une nouvelle loi de l'histoire.

L'objectif du présent article est de présenter les différents problèmes de la méthodologie comparative, notamment en critiquant l'œuvre de Gérard Bouchard, sans pour autant condamner cette méthode. La facture de l'article va comme suit: dans un premier temps, nous exposerons la méthode des variations concomitantes proposée par Émile Durkheim. Pour celui-ci, la méthode comparative relève très clairement de la logique positive. Dans un deuxième temps, nous critiquerons cette approche et les trois problèmes fondamentaux qu'elle sous-tend. Nous concluons sur la validité de la méthode comparative critique et sur son utilité en études québécoises.

Théoriser la méthode positive : Émile Durkheim et *Les règles de la méthode sociologique*

C'est Émile Durkheim qui a le plus clairement théorisé l'analyse comparative comme méthode positive. Ce sociologue était animé par le désir de procurer à la sociologie le même niveau de scientificité que les sciences exactes. Dans *Les règles de la méthode sociologique*, il écrit : «La sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie ; c'est la sociologie même, en tant qu'elle cesse d'être purement descriptive et aspire à rendre compte des faits» (1988: 231). Partant du postulat qu'«à un même effet correspond toujours une même cause» (*id.*: 221), Durkheim affirme :

Nous n'avons qu'un moyen de démontrer qu'un phénomène est causé d'un autre, c'est de comparer les cas où ils sont simultanément présents ou absents et de chercher si les variations qu'ils présentent dans ces différentes combinaisons de circonstances témoignent que l'un dépend de l'autre. Quand ils peuvent être artificiellement produits au gré de l'observateur, la méthode est l'expérimentation proprement dite. (*id.*: 217)

Puisqu'il est impossible pour Durkheim de reproduire en laboratoire une expérimentation sociologique, il soutient qu'il faut rapprocher les faits comme ils se sont spontanément produits. En ce qui concerne la méthode, Durkheim précise que, «pour pouvoir comparer les différentes formes que prend un phénomène social chez différents peuples, il faut l'avoir détaché des séries temporelles auxquelles il appartient» (*id.*: 218). Il ajoute que si l'on fragmente les séquences du développement humain, il devient impossible de prédire l'avenir. Pour y parvenir, il ne faut pas procéder par analyses, mais par larges synthèses. Selon lui, ce qu'il faut «c'est rapprocher les uns des autres et réunir, dans une même intuition, en quelque sorte les états successifs de l'humanité de manière à apercevoir l'accroissement continu de chaque disposition physique, intellectuelle, morale et politique» (*ibid.*). Ainsi, pour Durkheim, qui cherche à poursuivre l'œuvre positiviste d'Auguste Comte, l'expérimentation est possible en sociologie. La différence entre la chimie ou la biologie et la sociologie est que les phénomènes sociaux «ne se distinguent des précédents que par une complexité plus grande» (*ibid.*).

Même si la méthode comparative est applicable en sociologie, il reste que les diverses techniques n'ont pas toutes la même capacité démonstrative. Durkheim vise particulièrement la méthode des concordances et des différences mise au point par John Stuart Mill (1969: 205-213). Cette méthode propose que le chercheur compare des cas qui concordent ou diffèrent sur un seul point. Cette façon de procéder, avance Mill, permet au chercheur d'isoler les effets d'une variable. Or, nous dit Durkheim, en sociologie la complexité trop importante de la société exclut l'utilisation de cette méthode. Puisqu'il est impossible de retrouver dans la réalité cette représentation idéale, on ne peut l'utiliser. Comment être sûr que tous les mêmes facteurs sauf un existent au sein d'une société (1988: 221)? On risque, selon Durkheim, de laisser un facteur potentiellement explicatif se dérober. La méthode de Mill n'est donc d'aucun usage pour l'étude des phénomènes sociaux. En effet, cette méthode suppose la connaissance et la maîtrise d'un nombre important de lois et de phénomènes sociaux qui sont, selon Durkheim, beaucoup trop complexes pour que l'on puisse soustraire l'effet de toutes les causes moins une (*ibid.*).

Selon Durkheim, la méthode des variations concomitantes est la solution. Pour que cette méthode soit démonstrative,

il n'est pas nécessaire que toutes les variations différentes de celles que l'on compare aient été rigoureusement exclues. Le simple parallélisme des valeurs par lesquelles passent les deux phénomènes, pourvu qu'il ait été établi dans un nombre suffisant de cas suffisamment variés, est la preuve qu'il existe entre eux une relation. Cette méthode doit ce privilège à ce qu'elle atteint le rapport causal, non du dehors comme les précédentes, mais par le dedans. Elle ne nous fait pas simplement voir deux faits qui s'accompagnent ou qui s'excluent extérieurement, de sorte que rien ne prouve directement qu'ils soient unis par un lien interne; au contraire, elle nous les montre participant l'un de l'autre et d'une manière continue, du moins pour ce qui regarde leur quantité. Or cette participation, à elle seule, suffit à démontrer qu'ils ne sont pas étrangers l'un à l'autre. La manière dont un phénomène se développe en exprime la nature; pour que deux développements se correspondent, il faut qu'il y ait aussi une correspondance dans les natures qu'ils manifestent. La concomitance est donc, par elle-même, une loi, quel que soit l'état des phénomènes restés en dehors de la comparaison. Aussi pour l'infirmer, ne suffit-il pas de démontrer qu'elle est mise en échec par quelques applications particulières de la méthode de correspondance ou de différence, ce serait attribuer à ce genre de preuve une autorité qu'il ne peut avoir en sociologie. Quand deux phénomènes varient régulièrement l'un comme l'autre, il faut maintenir ce rapport alors même que, dans certains cas, l'un de ces phénomènes se présenterait sans l'autre. Car il peut se faire, ou bien que la cause ait été empêchée de produire son effet, par l'action de quelque cause contraire, ou bien qu'elle se trouve présente, mais sous une forme différente de celle que l'on a précédemment observée. Sans doute, il y a lieu de voir, comme on dit, d'examiner les faits nouveaux, mais non d'abandonner sur-le-champ les résultats d'une démonstration régulièrement faite. (*id.*: 222-223)

L'utilisation de cette méthode, nous dit Durkheim, doit être méthodiquement construite. Il faut procéder par étapes: 1) on cherche à savoir, à l'aide de la déduction, comment l'un des deux facteurs a pu produire l'autre; 2) on s'efforce de vérifier le résultat de la déduction à l'aide d'expériences comparatives. Si la déduction est juste, on peut considérer que la preuve est faite; si la déduction est fautive, on doit chercher un troisième phénomène qui explique les deux précédents ou qui a pu servir d'intermédiaire entre les deux précédents. Par exemple, ajoute-t-il, on constate une corrélation entre le niveau d'instruction et une tendance au suicide: à une augmentation de la première variable correspond une augmentation de la seconde. Il est cependant impossible de comprendre comment l'instruction conduit au suicide. On cherche alors à savoir si les deux variables précédentes ne sont pas la conséquence d'un même état. Cette cause commune, selon lui, est l'affaiblissement du traditionalisme religieux qui renforce à la fois le besoin de savoir et le penchant pour le suicide.

Durkheim soutient par ailleurs qu'on « ne peut comparer un fait social de quelque complexité qu'à condition d'en suivre le développement intégral à travers toutes les espèces sociales » (*id.*: 230-231). La découverte de lois s'en trouve ainsi renforcée. Dans une perspective évolutionniste, il ajoute qu'il faut « considérer les sociétés que l'on compare à la même période de leur développement » (*id.*: 231). Il constate en outre que, par le passé, on a comparé des sociétés en déclin avec d'autres à leur apogée, ce qui a faussé les résultats.

En somme, pour ce sociologue, l'analyse comparative est une méthode positive dans la mesure où elle permet d'établir des lois de l'histoire et qu'elle permet la prédiction. Cette affirmation est basée sur le postulat qu'« à un même effet correspond toujours une même cause » (*id.* : 221).

La méthode comparative mise au point par Durkheim ne fera pas long feu. Avec le développement de l'État-nation, du nationalisme et de la nation comme référence identitaire, de l'industrialisation, de l'urbanisation, de la modernisation et de la mondialisation, l'analyse comparative devient de plus en plus systématique et s'institutionnalise comme méthode positive. Elle ne procède pas toujours par des études de cas, les chercheurs préférant souvent sélectionner des exemples de différents cas qu'ils généralisent. C'est cette façon de mener une analyse comparative qui se heurte à trois problèmes fondamentaux : la transculturalité des concepts, l'universalité des pratiques sociales et la scientificité.

Le problème de la transculturalité des concepts

Le problème de la transculturalité des concepts représente une difficulté épistémologique qui renvoie à l'idée qu'il est impossible d'écrire en sciences sociales sans utiliser un ensemble de concepts qui s'appliquent de tout temps dans toutes les sociétés humaines⁵. En affirmant la transculturalité des concepts, comme ceux d'autorité, de famille, de révolution, de bourgeoisie, de classe sociale, de nationalisme, d'État-nation ou de collectivités neuves, ne crée-t-on pas une distorsion très significative qui rend difficile la comparaison ? Comparer deux objets sociaux en France et en Grande-Bretagne ou au Québec et au Canada anglophone peut encore avoir un sens, mais, dès que l'on élargit la comparaison (et la généralisation) à des sociétés extra-occidentales ou à l'ensemble de l'humanité, la comparaison ne devient-elle pas périlleuse ? Le problème est le même lorsqu'on compare deux époques très différentes.

Gérard Bouchard compare, pour sa part, avec le même concept de collectivités neuves, les cas du Québec, du Mexique et de tous les pays de l'Amérique latine, de l'Australie, du Canada anglophone, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis. Pour lui, les collectivités neuves se sont formées depuis le seizième siècle à même des mouvements d'émigration intercontinentaux en provenance d'Europe en direction de territoires considérés comme neufs par ces immigrants. Les traits communs de ces collectivités neuves sont, selon lui, les suivants :

- a) ses membres en viennent tôt ou tard à se percevoir comme formant une société autre, séparée géographiquement et socialement de la mère patrie (même si elle demeure dépendante de celle-ci de diverses façons, notamment à titre de colonies),
- b) ils partagent dès lors une conscience collective distincte, c) ils se donnent des finalités, formulent des utopies pour leur société, d) enfin, dans la collectivité neuve, ce sont ordinairement les descendants d'Européens qui mettent fin au lien colonial, alors que dans l'enclave c'est la population indigène. (2000 : 13)

Ce concept de collectivités neuves est fondamental pour Bouchard, car il constitue le lien entre tous ces cas. Les caractéristiques communes de ces cas ont pour effet que, sur quatre siècles, on peut modéliser leur développement.

5. Notre démonstration s'inspire de l'excellent article de Bertrand Badie, 1992 : 363.

Ce concept de collectivités neuves porte pourtant à polémique. Le grand historien Fernand Braudel (1987) et plus récemment Samuel Huntington (1996), par exemple, n'hésitent pas à classer l'Amérique latine et le Mexique dans des civilisations distinctes de celles du Québec, du Canada anglophone, des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande. Selon Huntington, ces civilisations sont trop différentes pour que l'on puisse expliquer leur genèse à partir de points de départ et d'arrivée comparables. Le facteur religieux, qui est fondamental pour Braudel et Huntington, est pourtant marginalisé dans la prise en compte de ces collectivités par Bouchard. Tout comme eux, Bouchard exagère la cohérence de ce qu'est une collectivité neuve.

De plus, poser comme postulat la transculturalité des concepts, comme celui de collectivités neuves, est très chargé idéologiquement, car cela implique que les différences culturelles et les trajectoires historiques n'affectent pas significativement les catégories d'analyse. Les différences culturelles et les trajectoires historiques ne laisseraient pas de traces dans les phénomènes sociaux, ces derniers seraient *aculturels*. Ils ne marqueraient pas de façon significative les objets historiques pour qu'il faille différencier les concepts en fonction des sociétés et des pratiques historiques⁶. Ce point est particulièrement curieux dans l'analyse de Bouchard, qui porte justement sur l'imaginaire de ces collectivités neuves.

Il faut par conséquent garder à l'esprit les limites de la transculturalité des concepts. Comparer des histoires en utilisant des concepts provenant essentiellement du répertoire du cas de référence pose problème. Sélectionner des concepts à même l'expérience du cas de référence, pour Bouchard le Québec, ne revient-il pas à traduire les autres histoires ou l'histoire de « l'autre » avec un code culturel qui ne lui correspond pas ? L'évolution de l'Amérique latine peut-elle être mise sur le même modèle que l'Australie, les États-Unis et le Québec ?

Bouchard n'est pas le seul à procéder de la sorte. La sociologue et politologue Theda Skocpol a voulu, par exemple, expliquer les révolutions sociales dans le monde moderne par référence au conflit entre les paysans et l'élite agraire et par l'effondrement de l'État et de l'administration à la suite de pressions intérieures. Cela l'a conduite à postuler que l'État absolutiste français, l'État impérial russe et l'État impérial chinois (qui ont connu une révolution bourgeoise-libérale dans le premier cas et prolétarienne-socialiste dans les deux autres) sont comparables avec les mêmes concepts et que ces trois révolutions s'expliquent par des enchaînements sociaux similaires. Elle postule en effet que, dans ces trois cas, des régimes autocratiques et protobureaucratiques au sein de sociétés dominées par l'agriculture ont connu des conflits entre élites agraires et révoltes populaires qui ont conduit à la construction d'États-nations centralisés, bureaucratiques, incorporant les masses. Ce faisant, Skocpol soutient l'universalité du concept d'État et du concept d'« élite agraire » dans trois espaces sociotemporels très différents et conclut que les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans ces trois cas (1985 ; 1994)⁷.

Certains seront tentés d'affirmer que les phénomènes économiques sont plus facilement universalisables. Cette tendance est probablement dominante aux États-Unis. Pourtant, Karl Polanyi (1983) avait, en son temps, mis en lumière le risque d'ériger la variable économique en catégorie universelle, de pensée d'action et donc d'explication. L'économiste Michel Albert (1991) a également démontré de

6. Au sujet du concept de culture en sciences sociales, voir Clifford Geertz, 1973.

7. Pour une critique: Jean Leca, 1992; Alexander Motyl, 1992: 93-112.

façon convaincante que les modèles de développement économique sont liés à des histoires, des facteurs culturels importants et des stratégies d'acteurs. L'Allemagne se différencie par son désir de contrôler l'inflation, alors que la France est marquée par une tradition colbertiste et une tolérance de l'inflation plus forte. Depuis quelques années, les travaux sur la variété des modèles de capitalisme sont en plein essor (Hall et Soskice, 2001).

La question à laquelle le chercheur doit réfléchir lorsqu'il prépare une étude comparative est : est-ce que les concepts et les variables explicatives sont culturellement neutres ? Le spécialiste de l'analyse comparative est ainsi placé devant un choix difficile : soit il développe une méthode historique afin d'expliquer comment une situation s'est produite en recourant à l'analyse comparative, en risquant de donner implicitement un sens à l'histoire et de développer un argumentaire théologique ; soit il porte une attention particulière à la singularité des cultures et des histoires et conduit son analyse sur le mode interprétatif et propose une rationalisation *a posteriori*, ce qui limite la portée de l'analyse comparative⁸.

La crise de l'universalité des pratiques sociales

Le deuxième problème fondamental de l'analyse comparée comme méthode positive provient de la croyance en un postulat exposé plus tôt par Émile Durkheim : « à un même effet correspond toujours une même cause ». Autrement dit, un effet ne peut pas avoir plusieurs causes différentes, ce qui est évidemment très contestable. De plus, cette croyance est infalsifiable, car si l'on réussit à démontrer une irrégularité à la loi, Durkheim nous dit qu'il « faut maintenir ce rapport (la causalité ou la loi) alors même que, dans certains cas, l'un des phénomènes se présenterait sans l'autre » (1988 : 220). En bref, on est en présence d'une loi qui ne se manifeste pas toujours, mais qui ne peut pas être invalidée !

L'acceptation de ce postulat donne la possibilité au comparatiste de dépasser la simple description synchrone de deux ou plusieurs objets sociaux et lui permet de prétendre à la généralisation ou à l'universalisation de sa recherche. C'est une des ambitions de Gérard Bouchard dans son ouvrage sur les collectivités neuves. La méthode comparative permettrait de créer une modélisation des trajectoires. Son chapitre VII s'intitule justement : « Des itinéraires collectifs, des procédés discursifs : essai de modélisation ».

Les développementalistes classiques, premiers théoriciens de la modernité, ont développé à l'extrême la méthode comparative comme méthode positive. Même si les spécialistes de la modernité ont aujourd'hui affiné leur théorie, elle était à ses débuts très fortement marquée par une conception évolutionniste de la société. Lourdemment influencés par la révolution béhavioriste, les premiers développementalistes, que ce soit Robert Dahl, David Easton, Edward Shils, Lucian Pye ou Gabriel Almond, envisagent le changement comme un processus inhérent à toute société. Il

8. L'approche culturelle en analyse comparative comporte également ses pièges. Bertrand Badie et Guy Hermet concèdent qu'il est difficile d'ériger « la culture en variable explicative, puisque le propre du culturel est d'être en situation d'interaction, en même temps producteur et produit de l'action sociale. Le risque qu'encourt le comparatiste est d'oublier cette dualité ou, du moins, d'être tenté de l'éviter en faisant de la variable culturelle l'explication de l'écart constaté entre deux types de construction du politique. » (1990 : 33).

existe donc dans toutes les sociétés un processus de mutation progressif doté d'un point de départ et d'un point d'arrivée. Ce processus suit les lois ou les étapes de la transformation. La société traditionnelle est le point de départ de la société moderne. Elle va, dans la perspective développementaliste classique, suivre un processus de croissance, marqué notamment par une différenciation continue des éléments de cette société. Les pays les plus développés sont évidemment les États-Unis, le Canada et certains pays d'Europe de l'Ouest.

Ces postulats des développementalistes classiques sont vulnérables. Le noyau dur de la théorie est démenti par les faits et résiste mal à la critique épistémologique (Skocpol, 1984). D'abord, le changement social est envisagé comme étant quelque chose d'inévitable et d'universel. La croyance excessive en ce postulat marginalise le rôle de la culture, des stratégies d'acteur et de l'histoire (Badie et Hermet, 1990). De plus, il semble exclure l'hypothèse de la régression alors que, pour plusieurs, la montée du fondamentalisme islamique depuis les années 1970 tient plutôt de ce registre (Castells, 1999). Les différences culturelles, lorsqu'elles sont jugées importantes par le chercheur, restent minimisées, car on postule souvent que plus la modernisation se développe, plus les différences culturelles s'estompent et n'interviennent donc plus comme variable explicative. Ainsi, si la différence culturelle est importante, elle est appelée à disparaître.

Cette vision théologique n'a pas résisté à l'histoire des pratiques sociales car, au lieu de se rapprocher du modèle « universel occidental », comme le soutient la logique développementaliste, les distances qui séparent les pays occidentaux et les pays qui ont acquis leur indépendance politique après la guerre n'ont pas cessé de s'agrandir (Badie, 1990). S'il est juste de dire que les pays africains ou arabes ont largement importé les institutions et certaines pratiques de pays occidentaux après leur indépendance, ils ont, depuis, construit leurs propres pratiques sociales, économiques et politiques qui ont fait apparaître des processus qui ne cadrent pas avec l'idée d'un alignement vers une modernité politique occidentale (*id.*). Le changement historique ne confirme donc pas l'existence d'une matrice occidentale sur le registre évolutionniste (Badie, 1986).

L'idée que les sociétés progressent d'un type traditionnel multiforme à une modernité uniforme qui est assimilable aux sociétés occidentales contemporaines auxquelles on attribue des caractéristiques communes – industrialisation, urbanisation, sécularisation, libéralisme, matérialisme et individualisme – est remise en question par l'échec de l'importation des modèles étatiques et sociaux de l'Occident.

Supposer, comme le font les premiers modernistes, que les pays en voie de développement suivent la même trajectoire que les pays développés est un postulat très chargé idéologiquement. En effet, cette façon de voir les choses comporte le risque de légitimer les dictatures. Puisque les pays développés ont connu, à un stade ou à un autre de leur développement, des formes de dictature ou d'autoritarisme, on pourrait conclure que la dictature est un phénomène « naturel », voire nécessaire. Cela risque d'excuser, pour le chercheur, les politiques autoritaires d'un Vladimir Poutine en Russie ou d'un Augusto Pinochet au Chili.

Il est également difficile de soutenir que la tradition empêche la modernité, car la tradition peut autant entraver le changement que le faciliter. Prenons l'exemple illustré par Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1964). Pour lui, le lien entre capitalisme moderne et protestantisme n'est pas de type causal. Il explicite plutôt l'idée d'une affinité de sens, une affinité élective entre ces deux

concepts. Il croit que le protestantisme, qui tient du registre de la tradition, n'est pas un obstacle à l'avènement du capitalisme moderne. En bref, les caractéristiques traditionnelles des sociétés protestantes ont des affinités électives avec la modernisation alors que, dans les sociétés traditionnellement catholiques, la tradition freine la modernité.

Les théoriciens de la modernité, première mouture, marginalisent également le rôle des acteurs. L'image dominante est celle d'acteurs écrasés par le poids des structures économique et sociale. Il y a une forte réticence à considérer que les acteurs sont capables de développer des stratégies et de les mettre en pratique (Crozier et Friedberg, 1992). Pourtant, ceux-ci peuvent être des modernisateurs ou adopter une attitude défensive ou de survivance. Il est évident que Fidel Castro à Cuba est un frein important pour l'accession à la « modernité » de l'île de Cuba, alors que Nelson Mandela en Afrique du Sud est l'exemple contraire. Il est évident au Québec que Maurice Duplessis a retardé le développement de l'État interventionniste, alors que Louis Saint-Laurent faisait le contraire au palier fédéral. Qu'aurait été la Seconde Guerre mondiale sans Adolf Hitler ou la dissolution de l'URSS sans Mikhaïl K. Gorbatchev ? Le rôle et les stratégies d'acteurs sont importants dans les processus de changement historique.

Anthony Giddens (1994) et Alexander Wendt (2000) estiment justement que, pour comprendre le monde, il faut établir une analyse de l'action (entreprise par le ou les acteurs) et des structures (structuration). Dans cette perspective, la vie sociale n'est pas la somme de toutes les actions individuelles. Elle ne peut pas non plus être expliquée par la seule perspective de l'étude des structures. Le monde est doté de structures qui occasionnent des contraintes. C'est le déroulement répété de l'action qui construit une partie de ces structures. Pour comprendre un phénomène, il faut penser la relation entre l'acteur et les structures dans une perspective interactionniste, c'est-à-dire d'un univers en mutation continue. En définitive, le monde n'est pas déterminé et le monde ne se résume pas à la somme des actions individuelles. Les hommes sont libres de faire leur histoire, mais dans un cadre de contraintes (Almond et Genco, 1990).

Finalement, les postulats développementalistes ou modernistes supposent que le processus de changement social est exclusivement interne alors qu'il est évident que certaines mutations proviennent de facteurs extérieurs. Le néonationalisme québécois des années 1960 s'inspire aussi de la lutte pour les droits civiques des Afro-Américains aux États-Unis et des mouvements de décolonisation. L'idéologie interventionniste est une importation européenne, tout comme une partie du modèle étatique établi lors de la Révolution tranquille (Caisse de dépôt et placement). Dans ces deux cas, des facteurs exogènes ont favorisé le changement interne.

De plus, même dans les sociétés occidentales, il existe plusieurs trajectoires historiques vers la modernité (Skocpol *et al.*, 1995). En effet, comme l'a démontré Barrington Moore (1969), il y a plusieurs trajectoires historiques pour expliquer l'émergence de la démocratie ou de la dictature. Une cause ne provoque pas les régimes dictatoriaux et une autre la démocratie. La force de l'auteur est de procéder par rationalisation *a posteriori* de ses études de cas. Plus récemment, Liah Greenfeld (1992) démontrait qu'il n'existe pas une seule trajectoire vers la modernité, mais bien

des trajectoires différentes vers une modernité multiforme. La modernité française ou québécoise est bien différente de la modernité américaine, entre autres sur le plan de la sécularisation de la société.

Cela dit, il faut rendre justice à Gérard Bouchard; il reste conscient des problèmes de la méthode comparative positive :

Évitons un possible malentendu. L'effort de modélisation [...] ne procède pas d'un postulat évolutionniste, et encore moins déterministe [...] Aussi bien, l'histoire comparée des collectivités neuves vise non pas à produire un savoir qui rende leur devenir prévisible mais à répertorier les diverses séquences d'événement ou de scénarios qui peuvent mettre en branle et prévaloir dans telle ou telle situation [...] Ce répertoire est un instrument qu'on pourrait comparer à une carte routière : en aucun temps il ne permet de prévoir dans quelle voie une collectivité va s'engager, mais, une fois qu'elle en a occupé une, on sait exactement où elle se trouve et il devient possible de reconnaître les options ou itinéraires qui s'offrent à elle. (2000: 398)

Malgré cette affirmation, un fait demeure : Bouchard soutient que ces cas sont fondamentalement comparables et qu'ils poursuivent un développement historique qui est modélisable, ce qui est contestable.

Le problème fondamental de la scientificité

L'analyse comparative pose un problème scientifique qui n'a été que peu traité par les analystes eux-mêmes. Le problème fondamental de l'analyse comparative comme méthode positive provient du fait que de nombreuses hypothèses développées par les spécialistes restent infalsifiables (Skocpol, 1984; Badie, 1992: 363). La philosophie de la science nous avait pourtant mis en garde à propos des conditions de validité d'une démarche scientifique. On peut affirmer après Karl Popper (1963) que ce qui permet de caractériser le discours scientifique n'est pas l'atteinte de la vérité, qui reste inaccessible, mais une démarche qui affirme la condition de validité des résultats d'une recherche (Chalmers, 1987). En somme, si en sciences sociales la vérité reste inaccessible, on sait lorsqu'une démarche est incorrecte.

Comme l'écrivait Popper, le chercheur doit présenter son hypothèse d'une façon telle qu'il soit possible de l'infirmer, la réfuter, la falsifier. Une théorie qui fonctionne toujours quels que soient les résultats de l'observation n'a aucune validité scientifique. Une démarche est scientifique lorsqu'elle permet de diviser en deux groupes l'ensemble des propositions concevables : celles avec lesquelles elle est compatible et celles avec lesquelles elle est contradictoire. Un travail de production en sciences sociales n'est pas une présentation du réel, mais une interprétation qui est conditionnée par la sélection de paradigmes explicatifs, par les concepts retenus et par des techniques de validation des hypothèses (Kuhn, 1962; Popper, 1963: 33-39)⁹.

En analyse comparative, les problèmes apparaissent à toutes les étapes de la *démarche scientifique*. On doit en effet postuler que les mêmes concepts ont un sens commun ou comparable dans des sociétés dont l'histoire, la culture et les stratégies d'acteurs sont pourtant très différentes. De plus, la traduction systématique dans le langage du chercheur des codes culturels autochtones pose le risque évident de

9. Voir également Adam Pzerworski et Henri Teune, 1970.

créer des distorsions importantes (Sartori, 1978). La traduction systématique vers le système de sens de l'auteur de la recherche donne l'impression de la transculturalité des choses. Le glissement de sens est pourtant inévitable (Badie et Hermet, 1990). On plaque ensuite des paradigmes explicatifs (marxisme, modernisme, choix rationnel, libéralisme) basés sur l'expérience occidentale – et généralement sur les cas des pays les plus développés – sur les cas d'études en postulant l'universalité du paradigme. Les variables construites sont beaucoup trop lourdes et composites, les objets analysés trop extensifs pour que la démarche ait un sens.

Au final, les hypothèses de travail sont invérifiables, car similarité n'est pas démonstration. Ce n'est pas parce que l'analyse comparative développe des modèles théoriques très sophistiqués qu'elle peut prétendre à la scientificité. Comment vérifier l'hypothèse de Gérard Bouchard qui fait, par exemple, un lien entre «collectivités neuves» et l'indépendance politique? Il déclare: «Au sein des itinéraires considérés, le Québec fait un peu bande à part dans la mesure où, avec Porto Rico, il est une des seules collectivités à ne pas avoir atteint la souveraineté politique.» (2000: 369) Dans une logique que n'aurait pas désapprouvée Durkheim, Bouchard se demande donc pourquoi le lien de causalité a été brisé dans le cas du Québec: «Une grande interrogation émerge de cette comparaison entre le Québec et l'Amérique latine: comment expliquer que de toutes les collectivités considérées ici, le Québec soit la seule à ne pas avoir su accéder à l'indépendance politique?» (1997: 45) Le lien entre collectivités neuves et indépendance politique est pourtant infalsifiable.

L'autre méthode fondatrice de l'analyse comparative, la méthode des concordances et des différences mise au point par John Stuart Mill, est également problématique. Theda Skocpol, qui s'en inspire, écrit:

Comment l'analyse historique comparative peut-elle logiquement fonctionner? On essaie pour l'essentiel d'associer au phénomène à expliquer des causes potentielles valides en procédant de deux manières. Pour chacun des cas où l'on retrouve le phénomène à expliquer, on peut d'abord tenter de montrer qu'ils ont aussi en commun un ensemble de facteurs de causalité, même si leurs dissemblances par ailleurs avaient pu suggérer une causalité différente. C'est ce que Mill appelle la «méthode de la concordance». On peut ensuite leur opposer d'autres exemples avec leurs causes hypothétiques, qui par bien des aspects, ressemblent aux cas positifs, mais qui ne comprennent pas le phénomène à expliquer ni les éléments de causalité communs. C'est, selon Mill, la «méthode des différences». En elle-même, cette méthode est plus efficace que la seule méthode des concordances pour établir des rapports de causalités (étant entendu que l'on trouve des cas négatifs appropriés pour mettre en lumière ces contrastes). Mais en pratique il est souhaitable et souvent possible de combiner ces deux logiques comparatives. On peut le faire en opposant simultanément plusieurs cas positifs à des cas négatifs exemplaires. (1985: 63-64)

L'intérêt de la démarche de Theda Skocpol est qu'elle n'applique pas un modèle théorique à prétention universelle qui aurait pour fonction d'exposer les vastes processus sociaux qui créent les révolutions sociales. Elle propose ainsi une rupture avec les auteurs développementalistes, procédant plutôt selon une logique inductive. À partir de la comparaison de séquences historiques, la sociologue et politologue isole des variables causales qui lui permettent d'expliquer les différents processus qui ont produit une révolution sociale. Elle ne présente pas ces révolutions selon une logique universelle, car elle introduit les différences entre les cas et la pluralité des actions.

Même si cette approche est très stimulante, elle comporte aussi des risques. Comme nous l'avons souligné plus haut, cette méthode a conduit Theda Skocpol à postuler que l'État absolutiste français, l'État impérial russe et l'État impérial chinois sont comparables avec le même concept. Skocpol doit également soutenir, sans pouvoir le démontrer, que ces trois révolutions s'expliquent par des enchaînements sociaux similaires, malgré les importantes différences. Ce faisant, elle marginalise le rôle des acteurs et de la culture. Elle doit en outre affirmer que ces «révolutions» forment un même objet, qu'il s'agit de la même chose malgré les différences. Finalement, la méthode inductive rend impossible la généralisation car le nombre de cas est insuffisant.

De plus, la méthode des concordances est contestable car, en sciences sociales, *toutes choses ne sont jamais égales par ailleurs*. Le monde est d'une telle complexité et les variables explicatives sont si nombreuses qu'il est illusoire de penser s'en tirer aussi simplement. Comme l'admettent Bertrand Badie et Guy Hermet, «il est extrêmement difficile de parvenir à isoler [une variable] et de s'assurer de la neutralité de toutes les autres [...] L'explication ne peut plus postuler, en effet, l'existence d'un facteur universellement déterminant qui transcenderait ainsi les cultures et l'histoire.» (1990: 28)

Conclusion

L'analyse comparative, lorsqu'elle ne compare pas une multitude de cas qui permettent plus facilement la généralisation, doit développer un objectif plus modeste. Plutôt que de créer des grandes théories universelles ou un modèle général, la comparaison des cas permet d'abord d'apprendre à connaître l'autre et à mieux comprendre son sujet d'étude. La perspective comparative aide à mieux comprendre l'autre en cessant de le réduire aux stéréotypes que le sens commun lui attribue, elle permet également d'apprendre à mieux connaître son objet d'étude, car elle met en lumière ce qui fait sa singularité. La comparaison conduit donc à relativiser et à exclure de sa réflexion certaines théories universelles et les déterminismes historiques. Il n'y a pas de déterminisme universel, car les trajectoires historiques sont trop indépendantes, trop nombreuses et trop complexes pour être identiques. Le chercheur doit ainsi être sur ses gardes, car l'histoire est remplie d'exemples qui peuvent démontrer une chose et son contraire.

C'est justement l'approche qu'a utilisée Alexis de Tocqueville dans son œuvre *De la démocratie en Amérique*:

Ce que j'ai surtout cherché à mettre en relief aux États-Unis et à bien faire comprendre, c'est moins la peinture complète de cette société étrangère que ses contrastes et ses ressemblances avec la nôtre. C'est toujours soit de l'opposition, soit de l'analogie de l'une que je suis parti pour donner une idée juste et surtout intéressante de l'autre. (1986: 25)

Les leçons que le chercheur tire des études de cas ou des comparaisons peuvent ensuite être très utiles pour invalider les théories à prétention universelle ou les modèles généraux. L'analyse comparative peut ainsi se faire sur ce mode: on utilise des études de cas afin d'invalider certaines grandes théories sociales qui influencent trop directement la manière dont on pense le monde. Il faut ainsi renverser la méthode traditionnelle qui est d'utiliser une théorie à prétention universelle pour mieux comprendre un cas.

Ne serait-il pas plus judicieux, à ce stade du développement des études québécoises, de systématiser le recours à la comparaison avec des cas comparables ou encore radicalement différents afin de mieux comprendre les singularités et ce que le Québec a en commun avec d'autres sociétés ? En somme, l'utilisation de la méthode comparative peut être utile à deux niveaux en études québécoises : elle permet d'objectiver les travaux sur le Québec, elle permet également d'invalider les théories à prétention universelle à l'aide du cas du Québec (les théories du nationalisme par exemple). La méthode comparative est plus efficace lorsqu'elle est utilisée comme méthode critique servant à invalider des mythes fondateurs, des idées reçues ou des théories sociales à prétention universelle. Elle ne doit cependant jamais être utilisée, comme le font les historiens modernistes par exemple, pour comparer le Québec au modèle idéal typique ou aux théories à prétention universelle. C'est la façon la plus certaine de fausser les résultats de la recherche.

Bibliographie

- Abrams, Philips, 1982, *Historical Sociology*, Somerset, Open Book.
- Albert, Michel, 1991, *Capitalisme contre capitalisme*, Paris, Seuil.
- Almond, Gabriel et Stephen Genco (sous la dir. de), 1990, « Clouds, Clocks, and the Study of Politics », *A Discipline Divided: Schools and Sects in Political Science*, Sage Publications.
- Badie, Bertrand, 1986, *Les deux États, pouvoir et société en Occident et en terre d'Islam*, Paris, Fayard.
- Badie, Bertrand, 1990, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre international*, Paris, Fayard.
- Badie, Bertrand, 1992, « Analyse comparative et sociologie historique », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 133.
- Badie, Bertrand, 1994, *Le développement politique*, Paris, Economica.
- Badie, Bertrand et Guy Hermet, 1990, *Politique comparée*, Paris, Presses universitaires de France.
- Bouchard, Gérard, 1997, « Populations neuves, cultures fondatrices et conscience nationale », dans Gérard Bouchard et Yvan Lamonde (sous la dir. de), *La nation dans tous ses états. Le Québec en comparaison*, Montréal, Harmattan.
- Bouchard, Gérard, 2000, *Genèse des nations et cultures du nouveau monde*, Montréal, Boréal.
- Braudel, Fernand, 1987, *Grammaire des civilisations*, Paris, Arthaud.
- Cardinal, Linda, Claude Couture et Claude Denis, 1999, « La Révolution tranquille à l'épreuve de la 'nouvelle' historiographie post-coloniale. Une démarche exploratoire », *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, vol. 2, n° 1.
- Castells, Manuel, 1999, *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard.
- Chalmers, Alan F., 1987, *Qu'est-ce que la science? Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend*, Paris, La Découverte.
- Crozier, Michel et Erhard Friedberg, 1992, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- de Tocqueville, Alexis, 1986 [1835], *De la démocratie en Amérique*, Paris, Laffont.
- Dofny, Jacques et Marcel Rioux, 1962, « Les classes sociales au Canada français », *Revue française de sociologie*, vol. III, n° 3, p. 290-300.

- Dumont, Fernand, 1965, «La représentation idéologique des classes au Canada français», *Recherches sociographiques*, janvier-avril, p. 9-22.
- Durkheim, Émile, 1988 [1894], *Les règles de la méthode sociologique*, Champs Flammarion.
- Eisenstadt, Shmuel, 1994, *Patterns of Modernity*, Londres, Pinter.
- Falardeau, Jean-Charles, 1966, «Des élites traditionnelles aux élites nouvelles», *Recherches sociographiques*, vol. 7, n^{os} 1-2, p. 131-145.
- Fecteau, Jean-Marie, 1998, «La fin des mémoires parallèles ?», dans Robert Comeau et Bernard Dionne (sous la dir. de), *À propos de l'histoire nationale*, Montréal, Septentrion.
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson, 2004, *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Geertz, Clifford, 1973, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books.
- Giddens, Anthony, 1994, *The Constitution of Society. Outline of a Theory of Structuration*, Cambridge (MA), Polity Press.
- Greenfeld, Liah, 1992, *Nationalism: Five Roads to Modernity*. Cambridge (MA), Harvard University Press.
- Guindon, Hubert, 1960, «The Social Evolution of Quebec Reconsidered», *Canadian Journal of Economics and Political Science*, n^o 26, p. 533-551.
- Hall, Peter et David Soskice (sous la dir. de), 2001, *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford, Oxford University Press.
- Huntington, Samuel, 1996, *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon & Schuster.
- Kuhn, Thomas, 1962, *The Structure of Scientific Revolutions*, Chicago, Chicago University Press.
- Latouche, Daniel, 1974, «La vraie nature de la Révolution tranquille», *Revue canadienne de science politique*, vol. VII, n^o 3.
- Leca, Jean, 1992, «Postface: la sociologie historique retombe-t-elle en enfance ? Ou quand la sociologie abandonne devant l'histoire», *Revue internationale de sciences sociales*, n^o 133.
- Létourneau, Jocelyn, 1992, «Le Québec moderne», un chapitre du grand récit collectif des Québécois», *Revue française de science politique*, vol. 42, n^o 5, p. 765-785.
- Linteau, Paul-André, 2000, «Un débat historiographique: l'entrée du Québec dans la modernité et la signification de la Révolution tranquille», dans Yves Bélanger, Robert Comeau et Céline Métivier (sous la dir. de), *La Révolution tranquille, 40 ans plus tard: un bilan*, Montréal, VLB éditeurs.
- McRoberts, Kenneth et Dale Posgate, 1983, *Développement et modernisation au Québec*, Québec, Boréal Express.
- Mill, John Stuart, 1969 [1888], «Two Systems of Comparison», dans Amitai Etzioni et Fred DuBow (sous la dir. de), *Comparative Perspectives. Theories and Methods*, Boston (MA) Little, Brown, p. 205-213.
- Moore, Barrington, 1969, *Les origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, Maspero.
- Motyl, Alexander, 1992, «Concepts and Skocpol: Ambiguity and Vagueness in the Study of Revolution», *Journal of Theoretical Politics*, vol. 4, n^o 1, p. 93-112.
- Ouellet, Fernand, 1990, «La Révolution tranquille, tournant révolutionnaire ?», dans Tom S. Axworthy et Pierre Elliott Trudeau, *Les Années Trudeau. La recherche d'une société juste*, Montréal, Le Jour, p. 333-362.
- Pelletier, Réjean, 1989, *Partis politiques et société québécoise de Duplessis à Bourassa, 1944-1970*, Montréal, Québec-Amérique.
- Polanyi, Karl, 1983, *La grande transformation*, Paris, Gallimard.
- Popper, Karl, 1963, *Conjectures and Refutations*, London, Routledge and Keagan Paul.

- Pzerworski, Adam et Henri Teune, 1970, *The Logic of Comparative Social Inquiry*, New York, Wiley.
- Raguin, Charles, 1987, *The Comparative Method*, Los Angeles (CA), University of California Press.
- Rouillard, Jacques, 1998, « La Révolution tranquille, rupture ou tournant », *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*, vol. 32, n° 4, p. 23-51.
- Rudin, Ronald, 1998a, *Faire de l'histoire au Québec*, Québec, Septentrion.
- Rudin, Ronald, 1998b, « Le rôle de l'histoire comparée dans l'historiographie québécoise », dans Robert Comeau et Bernard Dionne (sous la dir. de), *À propos de l'histoire nationale*, Montréal, Septentrion.
- Sartori, Giovanni, 1978, « Comparing and Miscomparing », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 3, n° 3, p. 243-257.
- Skocpol, Theda, 1984, *Vision and Method in Historical Sociology*, Cambridge (MA), Cambridge University Press.
- Skocpol, Theda, 1985, *États et révolutions sociales: la révolution sociale en France, en Russie et en Chine*, Paris, Fayard.
- Skocpol, Theda, 1994, *Social Revolutions in the Modern World*, Cambridge (MA), Cambridge University Press.
- Skocpol, Theda *et al.*, 1995, « The Role of Theory in Comparative Politics – A Symposium », *World Politics*, vol. 48, n° 1, p. 7.
- Tilly, Charles, 1984, *Big Structures, Large Processus, Huge Comparisons*, New York, Russel Sage Fondation.
- Weber, Max, 1964, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- Wendt, Alexander, 2000, *Social Theory of International Politics*, Cambridge (MA), Cambridge University Press.
- White, Linda A., Richard Simeon, Robert Vipond et Jennifer Wallner (sous la dir. de), 2009, *The Comparative Turn in Canadian Political Science*, Vancouver, University of British Columbia Press.